



Séance du mardi 2 février 2016

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 33  
Nombre de représentés : 05  
Nombre de votants : 38

**OBJET**

Affaire n°2016-016

**MODALITES DE MISE  
A DISPOSITION DES PRODUITS  
PROVENANT DE LA PEPINIERE  
MUNICIPALE**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 janvier 2016 et affichée le 26 janvier 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

17 FEV 2016

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi deux février, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mickaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Dalila Mahé (par Mme Paulette Lacpatia), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Bernard Robert) M. Cala M'Rhéhourri (par M. Olivier Hoarau), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Mémouna Patel à 17h09, M. Henry Hippolyte à 17h09, M. Patrice Payet à 17h09, M. Patrick Jardinot à 17h09, Mme Valérie Auber à 17h09, Mme Karine Infante à 17h15.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: Mme Firose Gador.

.....  
.....

Affaire n°2016-016

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES PRODUITS PROVENANT  
DE LA PEPINIERE MUNICIPALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2013-116 concernant les modalités de vente des produits excédentaires issus ou disponibles à la pépinière municipale,

**Vu** le rapport présenté en séance le 02 février 2016 relatif aux modalités de mise à disposition des plantes issues de la pépinière,

**Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Sabine Le Toullec),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver les conditions de mise à disposition des plantes issues de la production de la pépinière municipale comme citées dans le rapport ;

**Article 2 :** d'approuver les tarifs proposés pour la location des plantes comme mentionnés dans le rapport ;

**Article 3 :** d'approuver les tarifs de vente des plantes excédentaires de la pépinière municipale comme cités dans le rapport ;

**Article 4 :** d'approuver l'arrêt de vente de terre végétale.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES PRODUITS PROVENANT DE LA PEPINIERE MUNICIPALE**

La Ville dispose d'une pépinière municipale de 10 000 m<sup>2</sup> qui produit des plantes d'ornement qui sont prioritairement destinées aux espaces verts portois et à l'embellissement du patrimoine municipal.

Le surplus de production de la pépinière peut être exceptionnellement attribué au bénéfice d'organismes externes aux services de la Ville.

Il est proposé de définir les modalités de prêts, les prestations à titre onéreux et les dons de plantes issues de la pépinière municipale dans l'objectif de répondre aux trois motifs suivants:

- le soutien aux actions d'intérêt local portois à vocation non onéreuse,
- la mise en place d'un système de non gratuité pour les organismes à but lucratif, afin de ne pas positionner cette activité municipale en concurrence déloyale avec le corpus entrepreneurial du secteur,
- l'amélioration des fonctions ressources de l'administration municipale dans un contexte budgétaire contraint.

### **1. PRET A TITRE GRACIEUX**

Le prêt à titre gracieux dans la limite de 20 plantes et 7 jours consécutifs est proposé pour :

- les EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignements) : écoles maternelles et primaires de la Ville du Port ;
- les services communaux ;
- les établissements publics communaux.

### **2. PRESTATION A TITRE ONEREUX**

Il est proposé de louer les plantes issues de la pépinière municipale aux organismes à but lucratif et non lucratif (associations, EPLE autre que le 1<sup>er</sup> degré, SEM, organismes politiques, syndicaux...).

La location de plantes d'ornement issues de la pépinière municipale se ferait dans le cadre d'une manifestation sur le territoire du Port dont la durée ne peut excéder quatorze (14) jours consécutifs.

La demande de location devra être transmise par écrit a minima sept (7) jours avant le début de la manifestation. La location sera validée sous condition de disponibilité des plantes en pépinière de sorte à préserver un stock de 80 plantes pour les besoins premiers de la Municipalité, à savoir l'embellissement du patrimoine communal.

Le demandeur assure par ses propres moyens humains et matériels **l'enlèvement et la repose des plantes à la pépinière municipale.**

**Les tarifs proposés sont les suivants :**

<b>Associations portoises Loi 1901</b>		
	<b>Prix journalier par plante (TTC)</b>	<b>Modalités de calcul</b>
Plantes < 50 L	12,00 €	25% du prix moyen de vente des pots < 50 L issus de la pépinière
Plantes ≥ 50 L	27 €	35% du prix moyen de vente des pots ≥ 50 L issus de la pépinière

<b>Organismes à but lucratif et non lucratif (hors association loi 1901)</b>		
	<b>Prix journalier par plante (TTC)</b>	<b>Modalités de calcul</b>
Plantes < 50 L	24,50 €	50% du prix moyen de vente des pots < 50 L issus de la pépinière
Plantes ≥ 50 L	39,50 €	50% du prix moyen de vente des pots ≥ 50 L issus de la pépinière

En cas de pertes, vols ou de détérioration, il sera demandé le remboursement du prix de vente de la (ou des) plante(s) concernées. Ces prix sont explicités dans le chapitre 3 ci-dessous.

**Il est proposé qu'aucune location et/ou prêt de plantes ne soit réalisée à destination des particuliers.**

### **3. VENTE POUR LES PARTICULIERS, COLLECTIVITES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal du Port a défini les modalités de vente des produits excédentaires issus ou disponibles à la pépinière municipale (affaire 2013-116 modifiant 2001-193) selon les conditions suivantes :

Plante en godet (diam. 8cm)		3 € TTC
<b>Plante en pot</b>	<b>Volume (L)</b>	<b>Prix (€ TTC)</b>
	2	7
	15	17
	30	60
	35	70
	50	100
	70	150

La terre végétale brute était également concernée par la vente au prix de 20 € par m<sup>2</sup> dans la délibération mentionnée ci-dessus.

Etant donné que la terre ne constitue pas un produit directement issu de la pépinière municipale, **il est proposé de ne plus effectuer de vente de terre végétale brute.**

### **4. DONS DE PLANTES**

Il est proposé de procéder à des dons de plantes de 2 Litres issues de la pépinière municipale sous réserve de disponibilités uniquement dans les cas suivants :

- Kermesses de fin d'année des EPLE du 1<sup>er</sup> degré du territoire et la crèche municipale ;
- Manifestations portées directement par la Ville du Port ;
- Evénements se déroulant sur le territoire portois organisés en partenariat avec la Ville et ayant pour thématique principale la préservation de l'environnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions de mise à disposition des plantes issues de la production de la pépinière municipale ;
- d'approuver l'arrêt de la vente de terre végétale ;
- d'approuver les tarifs proposés pour la location des plantes.

